

## TARIF DES FRAIS JUDICIAIRES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>	
Type de procédure	Montant
REQUÊTE SELON L'ARTICLE 95 L.P.J.	0\$
RÉPONSE	0\$
APPEL (COUR SUPÉRIEURE)	85.00\$
REQUÊTE EN INTERVENTION SELON L'ARTICLE 81 L.P.J., LORSQUE PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA JEUNESSE	170.00\$
NOMINATION DE TUTEUR (51)	0\$
FRAIS DE PHOTOCOPIE	3.20\$/PAGE

<b>ADOPTION</b>	
Type de procédure	Montant
TOUTE REQUÊTE INTRODUCTIVE	200.00\$
DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ	170.00\$
RÉPONSE	85.00\$
APPEL (COUR D'APPEL)	340.00\$
FRAIS DE PHOTOCOPIE	3.20\$/PAGE

<b>STATUTAIRE-PÉNAL (62)</b>	
Type de procédure	Montant
DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT	8.00\$
DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION	8.00\$
PHOTOCOPIE	1.00\$/page

2016-01-01

